



Direction Générale des Services  
Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

EXTRAIT N°52/2024

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Date de convocation et de publication : 03 Octobre 2024

Séance du 10 Octobre 2024

\*\*\*\*\*

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire  
Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE, Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 10 Octobre à 17 heures (heure légèrement modifiée en raison du contexte social et de l'instauration d'un couvre-feu par le Préfet de Martinique à partir de 21h00), les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**AMÉNAGEMENT ET VÉGÉTALISATION DE TROIS ESPACES PUBLICS EN CENTRE-BOURG**

\*\*\*\*\*

**Étaient présents :** M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) - Mme Maryse GOUJON - M Thierry DORVAN (arrivé à 17h20) - M. Guybert FIRMIN - Mme Ketty MARIE-LUCE - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Geneviève SUZANNE - M. Steve ALLONGOUT - M. Olivier BERISSON (arrivé à 17h08) - Mme Renée BERNADINE (arrivée à 17h11) (Conseillers Municipaux).

**Étaient absents (es) excusés (es) :**

**Procurations :**

- M. Christian MARTIAL à M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- Mme Huguette DELEM à Mme Ketty MARIE-LUCE
- Mme Marie-Annick APOCALÉ à M. Erick PIGNOL
- M. Boris VIGILANT à M. Fred Michel TIRAULT
- Mme Judith DIALLO à Mme Peggy FAGOUR
- M. Michel DURANTY à M. Guybert FIRMIN
- Mme Lindsay SAINT-PIERRE à Mme Cynthia JACOB
- Mme Annie GROS-DUBOIS à M. Olivier BERISSON

**Étaient absents (es) :**

- M. Alexandre GERALD
- Mme Stéphanie PARTY
- Mme Maryse PLANTIN

**Secrétaire de séance :**

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

\*\*\*\*\*

## EXTRAIT N°52/2024

Le Maire expose : La Commune s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de redynamisation du centre-bourg afin d'accélérer sa transformation de façon durable et de poursuivre ses ambitions en matière de requalification urbaine.

Dans ce cadre, un projet de requalification de trois espaces publics au centre-bourg a été initié :

- Réaménagement de la place des fêtes (parcelles B-412 et 413)
- Aménagement et végétalisation du parking de l'école maternelle B (parcelle A-89)
- Aménagement et végétalisation d'un parking en entrée de ville (parcelle D-467)

Ce projet est inscrit au titre des actions PVD (Petites Villes de Demain) de la Commune. Les trois espaces publics concernés font partie du périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) en vigueur depuis la signature de la convention-cadre PVD. A ce titre des financements particuliers pourront être mobilisés par la Commune à l'appui de la mise en œuvre de ce projet.

Par délibération du 07 mars 2024, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une étude d'esquisse chiffrée en vue de l'aménagement de ces trois espaces publics en centre-bourg. Cette mission a été confiée à B/LANDSCAPE, société de conception d'espaces publics.

La Commune a souhaité procéder à cette étude préalable afin de bien maîtriser la qualité de son projet d'aménagement triphasé et de calibrer l'ensemble des conditions indispensables à l'aboutissement d'un projet satisfaisant tant qualitativement que techniquement.

Une restitution des aménagements proposés sera présentée ce jour au Conseil Municipal par Monsieur Benoît ZACHELIN, architecte paysagiste.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la stratégie d'aménagement des trois sites et sur le bilan financier prévisionnel. Par suite, une mission de maîtrise d'œuvre conception-réalisation pour la mise en œuvre concrète du projet d'aménagement pourra être lancée.

Coût estimatif des aménagements prévus :

- Place des fêtes : 590 000€
- Parking en entrée de ville : 220 000€
- Parking école maternelle B : 420 000€

Total du coût estimatif des travaux pour l'ensemble du projet : 1 230 000€

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET DEUX ABSTENTIONS  
(OLIVIER BERISSON ET ANNIE GROS-DUBOIS)**

1. **APPROUVE** la stratégie d'aménagement proposée concernant la place des fêtes (parcelles B-412, B-413), le parking de l'école maternelle B (parcelle A-89) et le parking en entrée du bourg (parcelle D-467).
2. **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès des différents partenaires institutionnels les financements nécessaires à la mise en œuvre du projet.
3. **AUTORISE** le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre conception-réalisation pour la mise en œuvre concrète du projet d'aménagement.
4. **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents utiles et pièces afférentes à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 18h58. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.



Fred Michel TIRAULT

Pour extrait certifié conforme.  
Fait au Saint-Esprit, le 10 Octobre 2024.

La secrétaire de séance,

Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE

**EXTRAIT N°52/2024**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Transmis en sous-préfecture du MARIN, le

22 OCT 2024  
Le Maire,  
Fred Michel TIRAULT  
Secrétaire Général



